LA LETTRE D'INFORMATION «AUTONOMIE» DE L'ARS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Autonomie Actu

N°3

Mars 2017

« Autonomie Actu » est la lettre de l'information de la filière autonomie de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes. Cette newsletter a pour but de vous informer des évolutions en cours, des documents ou outils qui sont mis à votre disposition pour l'accompagnement des personnes âgées ou handicapées.

REFORME TARIFAIRE 2017 DES EHPAD

En parallèle de la mise en œuvre de l'EPRD et du CPOM sur le champ médico-social à partir de 2017, l'article 58 de la loi d'Adaptation de la société au vieillissement (ASV) de décembre 2015 prévoit également une réforme de la tarification des EHPAD. Un récent décret d'application en date du 21 décembre 2016 a précisé les principes généraux de la tarification des EHPAD.
La dotation soins de chaque EHPAD reposera sur les trois éléments suivants :

- **Une équation tarifaire** fixant une dotation soins plafond sur l'hébergement permanent, intégrant le degré de dépendance, le besoin en soins requis, la capacité installée et une valeur de point fixée par arrêté ministériel. Un mécanisme de convergence est instauré dès 2017, à la hausse comme à la baisse, lissée sur 7 ans afin d'atteindre la dotation plafond à l'échéance 2023 (1/7^{e} en 2017, 1/6^{e} en 2018, etc.) Les évaluations en termes de dépendance (GMP) et de soins requis (PMP) doivent être validées au plus tard le 30 juin N-1 pour le calcul du forfait soins N.
- **Des financements complémentaires** afférents aux autres modalités d'accueil autorisées au sein des EHPAD, telles que les accueils de jour, les hébergements temporaires, les pôles d'activités et de soins adaptés, les unités d'hébergement renforcé, les modalités d'accueil expérimentales et/ou autorisées suite à appel à projets innovants. Ces financements peuvent également correspondre à des actions de prévention, à la modernisation, à la restructuration, à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, au développement de la qualification des professionnels, etc.
- **A partir de 2018, la modulation en fonction de l'activité** (hébergement permanent et financements complémentaires) permettra un ajustement de la dotation soins. Le seuil de déclenchement est renvoyé à deux arrêtés à paraître (soins et dépendance). Le calcul de la modulation est réalisé par établissement avec prise en compte du dernier taux d'occupation connu (ERRD). Les autorités de tarification pourront ne pas l'appliquer pour des situations exceptionnelles.

Référent dossier : Damien VICCINI

AGENDA

6 AVRIL 2017
FORUM DES ORGANISMES GESTIONNAIRES – PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (CLERMONT-FERRAND)

JUILLET 2017
FORUM DES ORGANISMES GESTIONNAIRES – PERSONNES AGEES

EPRD *: Etat prévisionnel des dépenses et des recettes*
CPOM *: Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens*
ERRD *: Etat réalisé des recettes et des dépenses*

Votre contact : Pascale ROY, directrice déléguée pilotage budgétaire et filière autonomie - 04 72 34 31 62

CENTRALISATION DE LA TARIFICATION AU SIEGE DE L'ARS AUVERGNE-RHONE-ALPES

L'arrêté du 3 mars 2017 liste le contenu du cahier des charges des CPOM médico-sociaux.

En application de la loi d'adaptation de la société au vieillissement de décembre 2015, le secteur « personnes âgées » connait d'importantes réformes en termes de contractualisation (généralisation des CPOM), de cadre budgétaire (passage à l'EPRD pour les EHPAD) et de tarification (financement forfaitaire). En cohérence et en articulation étroite avec ces évolutions nationales, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a décidé de centraliser au siège, et dès 2017, la tarification des EHPAD réalisée jusqu'à maintenant dans chaque délégation départementale. Le financement, davantage mécanique des EHPAD avec l'instauration d'une convergence tarifaire lissée sur 7 ans, légitime cette évolution régionale. Les équipes médico-sociales des délégations départementales se concentreront sur la négociation des CPOM et l'examen des EPRD, enjeux majeurs de ces prochaines années en matière de structuration et d'efficience de l'offre et d'analyse de la santé financière des structures.

Référent dossier : Damien VICCINI

REUNIONS EPRD AVEC LES EHPAD DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Inscrit à l'article 58 de la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, l'état prévisionnel des dépenses et des recettes (EPRD) est précisé par le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services médico-sociaux. Un arrêté du 27 décembre 2016 fixe, quant à lui, les différents cadres applicables en fonction du statut des organismes gestionnaires. L'ARS a présenté les grands axes de l'EPRD aux fédérations du secteur médico-social lors d'un comité régional en date du 2 février 2017. Face à l'ampleur de cette réforme et par anticipation des calendriers de renseignement et de transmission de l'EPRD, les délégations départementales organisent, avec l'appui du siège et en étroite articulation avec les conseils départementaux, des temps d'informations auprès des établissements de la région de mars à avril 2017 afin de tendre à une compréhension commune et partagée de l'EPRD.

Référent dossier : Damien VICCINI

PLAN D'ACTION RESSOURCES HUMAINES : CLUSTER QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Consulter sur le site Internet de l'ARS :
> le Plan d'action 2014-2018 « Ressources humaines : développement de l'attractivité des métiers de l'autonomie »

> les référentiels d'activités et compétences

La direction de l'autonomie a répondu à l'appel à projets pour le déploiement du « Cluster qualité de vie au travail » piloté par la Haute autorité de santé (HAS) en partenariat avec l'ANACT (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail).
La démarche est lancée depuis janvier 2015 par l'ARS et l'ARACT Auvergne-Rhône-Alpes au sein de la filière gérontologique Rhône Centre. Des groupes pilotes et des équipes pluridisciplinaires, associant les représentants des personnels, conduisent une réflexion sur le travail réel du quotidien. Huit établissements de santé et ESMS sont inscrits dans la démarche. Après une phase diagnostic accompagnée par l'ARACT au sein de chaque structure, des réunions collectives inter-établissements et services ont permis des échanges d'expériences multiples questionnant les stratégies, le management et l'organisation, les pratiques et les conditions de travail. Ces travaux aboutiront à une publication de l'HAS et l'ANACT. En Auvergne-Rhône-Alpes, une démarche complémentaire d'essaimage et de diffusion des pratiques et des expériences, conduite par l'ARACT et l'ARS, est programmée.

La qualité de vie au travail est un enjeu fort pour la santé au travail, l'efficience, la qualité des prestations et l'attractivité des métiers. La thématique, transversale, sera abordée dans le cadre des futurs CPOM, et lors de l'évaluation interne, avec l'appui d'outils. Certains d'entre eux sont

produits par l'ARS (Barométrie RH, référentiels d'activités et compétences), d'autres émanent des travaux partenariaux dans le cadre de l'élaboration du 3e projet régional de santé au travail (outils pour les risques psychosociaux et la prévention des troubles musculo-squelettiques).

Référent dossier : Christine MARTIN

TABLEAU DE BORD DE LA PERFORMANCE

En mars, environ 1100 établissements, services et organismes gestionnaires se sont formés au « Tableau de bord de la performance ».
Afin d'anticiper la campagne de collecte, le kit « outils campagne 2017 », disponible sur le site de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et sur le site de l'ANAP, comprend :

- le guide des indicateurs ;
- la grille de saisie Excel par catégorie d'établissement et service ;
- le support de formation ;
- une foire aux questions.

Les identifiant et mot de passe pour accéder à la plateforme seront envoyés aux nouveaux inscrits entre le 18 et le 25 avril 2017.
La plateforme sera ouverte pour permettre la collecte des données du 2 au 31 mai 2017.

Consulter les informations et les outils sur le tableau de bord performance sur le site Internet de l'ARS

Référent dossier : Anne ROBIN

JOURNEE REGIONALE MAIA – LUNDI 27 MARS 2017

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes réunit décideurs, responsables et chefs de projet territoriaux impliqués dans le déploiement des Méthodes d'action pour l'intégration des services d'aide et de soin dans le champ de l'autonomie (MAIA) de la région.
Au-delà de la restitution de l'évaluation nationale par l'équipe projet CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) et de points d'actualité sur plusieurs chantiers en cours, il s'agira de poser les bases d'un réseau MAIA Auvergne-Rhône-Alpes et de son programme de travail 2017-2018.

Référent dossier : Mélanie GABARD

ACCOMPAGNEMENT DES ITEP VERS UN FONCTIONNEMENT EN DISPOSITIF

Les plans d'actions régionaux et départementaux issus du travail partenarial engagé par l'ARS avec l'aide d'ALCIMED ont été présentés lors du comité de suivi du 17 mars, rassemblant les gestionnaires et les représentants de l'Education nationale, la Protection de l'enfance, la Protection judiciaire de la jeunesse, et la pédopsychiatrie. Les partenaires auront à mettre en œuvre les « feuilles de routes » issues de ce travail. Quant aux trajectoires pluriannuelles d'évolution propres aux ITEP, elles feront l'objet de CPOM négociés d'ici à fin 2018 avec l'ARS.

Référent dossier : Valérie FONT

CENTRES MEDICO-PSYCHO-PEDAGIGIQUES (CMPP)

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a réuni les 26 Centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP) le 15 février dernier afin de lancer une étude sur les missions de ces structures, avec l'appui du CREAI et en déclinaison de la convention de coopération ARS-Education nationale sur la

scolarisation des enfants en situation de handicap. **L'objectif de cette étude est de préciser les missions des CMPP en leur qualité d'acteurs médico-sociaux,** en particulier en matière de prévention et d'accès à un diagnostic et à un accompagnement précoces. Un nouveau cahier des charges devrait être élaboré à l'issue de cette réflexion. D'autres rencontres avec les CMPP auront lieu d'ici à l'automne pour partager la réflexion et construire les propositions.

Référent dossier : Catherine GINI

CONFERENCE « NOTRE AMBITION POUR L'ECOLE S'INSCRIT DANS LA SOCIETE INCLUSIVE »

Le 1er février 2017, s'est tenue à Annecy une conférence du **Professeur Charles GARDOU,** organisée par les services départementaux de l'Education nationale et la délégation départementale de Haute-Savoie de l'ARS.
Dans le prolongement de la journée régionale du 21 septembre 2016 qui avait vu la signature de la convention en faveur de l'école inclusive entre l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et les trois rectorats de la région académique, cette journée départementale a permis aux professionnels de Haute-Savoie de l'Education nationale et des établissements et services médico-sociaux ainsi qu'à des représentants de famille de **mieux percevoir les enjeux de la thématique de la société inclusive, qui est l'horizon qui donne sens à l'ambition pour une école de tous.**
Le Professeur GARDOU, de l'Université Lyon 2, responsable de la formation doctorale en Sciences de l'Education et qui consacre ses travaux anthropologiques à la diversité humaine, à la vulnérabilité et à leurs multiples expressions, a ainsi pu décliner la dynamique de l'école inclusive qui s'amplifie en faveur de tous les élèves, et plus spécifiquement pour les élèves en situation de handicap. Ses propos ont été axés autour des 5 arcs-boutants de sa thèse : *Nul n'a l'exclusivité du patrimoine humain et social - L'exclusivité de la norme, c'est personne – La diversité, c'est tout le monde - Il n'y a ni vie minuscule, ni vie majuscule - Permettre notamment aux personnes en situation de handicap de vivre et d'exister - Tout être est né pour l'équité et la liberté.*
Cette conférence fut donc **un temps fort sur une ambition commune permettant de favoriser le renforcement de la coopération institutionnelle entre les établissements scolaires et les établissements et services en charge de l'accompagnement des enfants en situation de handicap, ainsi que l'ARS et l'Education nationale.**
La Haute-Savoie, département à ce jour en avance sur les objectifs régionaux à 3 ans de la convention, en termes de modalités d'externalisation des unités d'enseignement en ESMS et d'accès des jeunes à ces modalités, demeure ainsi plus que jamais mobilisée sur cet enjeu.

Référent dossier : Grégory DOLE

FORMATION DES PROCHES AIDANTS : LANCEMENTS DE L'APPEL A CANDIDATURES COURANT MARS 2017

Un appel à candidatures pour la mise en œuvre de la mesure 50 du Plan maladies neurodégénératives (PMND) par instruction N°DGCS/CNSA 2016-194 du 16 décembre 2016 sera publié sur le site de l'ARS courant mars 2017.

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes prévoit de financer des **« actions collectives et ponctuellement individuelles d'accompagnement des aidants à travers des actions d'information et de soutien ».**
Le projet devra être conduit en partenariat par plusieurs associations et/ou acteurs missionnés pour le soutien des proches aidants sur un territoire défini.

Les candidats devront également repérer et optimiser les ressources existantes autour de l'aidant pour proposer les actions collectives, inscrites dans un plan stratégique formalisé avec plusieurs partenaires (associations, structures, professionnels, etc.)

Référent dossier: Christine MARTIN

EXPERIMENTATION D'ACCUEILS DE JOUR ITINERANTS

Suivant les dispositions du décret du 29 septembre 2011, **les accueils de jour doivent avoir une capacité minimale de 6 places s'ils sont attachés à un EHPAD, et de 10 places s'ils sont autonomes** (sauf à bénéficier de dérogation annuelle des autorités en respectant des conditions particulières).

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'application des dispositions de ce décret a conduit à la fermeture de places d'accueil de jour issues de structures non conformes dans leurs capacités ; **certaines places ont fait l'objet d'une redistribution intra-départementale visant à une meilleure répartition pour la satisfaction de besoins identifiés, tout en permettant dans certains cas de conforter des services** n'ayant pas auparavant une capacité suffisante.

A l'issue de ces opérations, les places libres d'affectation donnent lieu à des appels à projets ayant pour finalité de créer des services innovants, fonctionnant au moyen d'une même équipe professionnelle sur un mode itinérant pour une plus grande proximité avec les usagers.

Dans ce cadre, **un appel à projets a été lancé en début d'année pour créer un accueil de jour itinérant en Ardèche.** Pour permettre aux personnes âgées en perte d'autonomie de rester le plus longtemps possible dans leur cadre de vie habituel, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de l'Ardèche organisent un appel à projets portant sur la création d'un accueil de jour innovant sous forme itinérante, rattaché à des EHPAD, qui interviendra sur le département de l'Ardèche.

L'objectif est de préserver la socialisation des personnes accueillies en maintenant, stimulant, voire restaurant partiellement leur autonomie, et d'assurer une qualité de vie à domicile.

L'appel à projets est consultable sur le site de l'ARS. Les candidatures sont attendues au plus tard le ***vendredi 19 mai 2017.***

Par ailleurs, **un arrêté d'autorisation de création d'un accueil de jour innovant, itinérant de 11 places pour l'EHPAD du Centre hospitalier de Boën-Sur-Lignon (Loire)** est en cours de signature dans les suites de la séance d'appel à projets du 9 février 2017, pour, notamment, couvrir les besoins existants sur les communes du canton de Boën-Sur-Lignon, se situant pour partie sur la filière gérontologique du Forez, et pour partie sur celle du Pays roannais.

Référents dossier : Marie-Thérèse CLERE et Audrey AVALLE